

**ORDONNANCE N° 09/005 DU 30 JANVIER 2009 PORTANT NOMINATION DES
CONSEILLERS PRINCIPAUX AU CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 09/003 du 09 janvier 2009 portant organisation et fonctionnement du Cabinet du Président de la République, spécialement en ses articles 3 et 10 ;

Revu l'Ordonnance n° 07/014 du 17 mars 2007 portant nomination des Conseillers Principaux au Cabinet du Président de la République ;

Vu la nécessité ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Sont nommées Conseillers Principaux aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

1. Monsieur **KIMBEMBE MAZUNGA** : Collège chargé de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures ;
2. Monsieur **KOTO EY'OLANGA**, Collège chargé des Questions Economiques, Financières et Monétaires ;
3. Monsieur **NGOY LULU**, Collège chargé des Questions Politiques et Diplomatiques ;
4. Monsieur **Néhémie MWILANYA WILONDJA**, Collège chargé des Questions Juridiques et Administratives ;
5. Monsieur **Raphaël LUHULU LUNGE**, Collège chargé du Suivi des Activités du Parlement et des Institutions d'Appui à la Démocratie
6. Monsieur **Clément MUBIAYI NKASHAMA**, Collège chargé des Mines, Energie et Hydrocarbures ;
7. Monsieur **LIBENDELE LOBUNA**, Collège chargé de l'Agriculture, Pêche et Elevage ;
8. Monsieur **Léonard MASU-GA RUGAMIKA**: Collège chargé des Questions Sociales et Culturelles.
9. Madame **Marie-France MUBENGA KAMWANYA**, Collège chargé des Affaires Foncières et Environnement.

Article 2 :

Est abrogée l'Ordonnance n° 07/014 du 17 mars 2007 portant nomination des Conseillers Principaux au Cabinet du Président de la République.

Article 3 :

Le Directeur de Cabinet du Président de la République est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 janvier 2009

Joseph KABILA KABANGE